

Refuge d'Ilhéou



Une randonnée proposée par gauthier.clg

Petite randonnée de 2h pour la montée au refuge d'Ilhéou (sans oublier le retour).



Randonnée n°1400685

Durée :	4h40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.09km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	763m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	770m	Régions :	Pyrénées, Massif de Cauterets, Lavedan
Point haut :	2027m	Commune :	Cauterets (65110)
Point bas :	1394m		

Description

À la sortie Cauterets, en partant par la route du Pont d'Espagne, la D920, tourner à droite sur la route du Cambasque, la D312W. Se garer au parking après avoir franchi le Gave de Cambasque.

(D/A) Du parking, partir par la piste, en direction des installations de télécabines. Poursuivre la montée par cette piste, rive gauche du gave.

(1) Franchir un pont sur la Gave d'Ilhéou. Continuer la montée rive droite. Contourner la montagne par la gauche. À mi-chemin vous apercevrez la cascade, au fond, à main droite.

(2) Arriver au niveau des Cascades d'Ilhéou. **Prudence si vous vous en approchez.** Poursuivre la montée.

(3) Franchir de nouveau le Gave d'Ilhéou et poursuivre la montée. Quand vous apercevez un premier petit lac, vous êtes presque arrivé. récupérer le balisage du GR®10. Passer au-dessus du Lac Noir, à main droite. Suivre la piste jusqu'au refuge et profiter de la vue sur le lac. Possibilité de manger un morceau et boire un verre au refuge (propriétaire très sympa).

(4) Pour la descente, emprunter le chemin en sens inverse jusqu'au point de départ (D/A).

Ou alors : voir infos pratiques.

Informations pratiques

Possibilité de dormir au refuge avec réservation.

Possibilité de continuer l'ascension vers d'autres refuges.

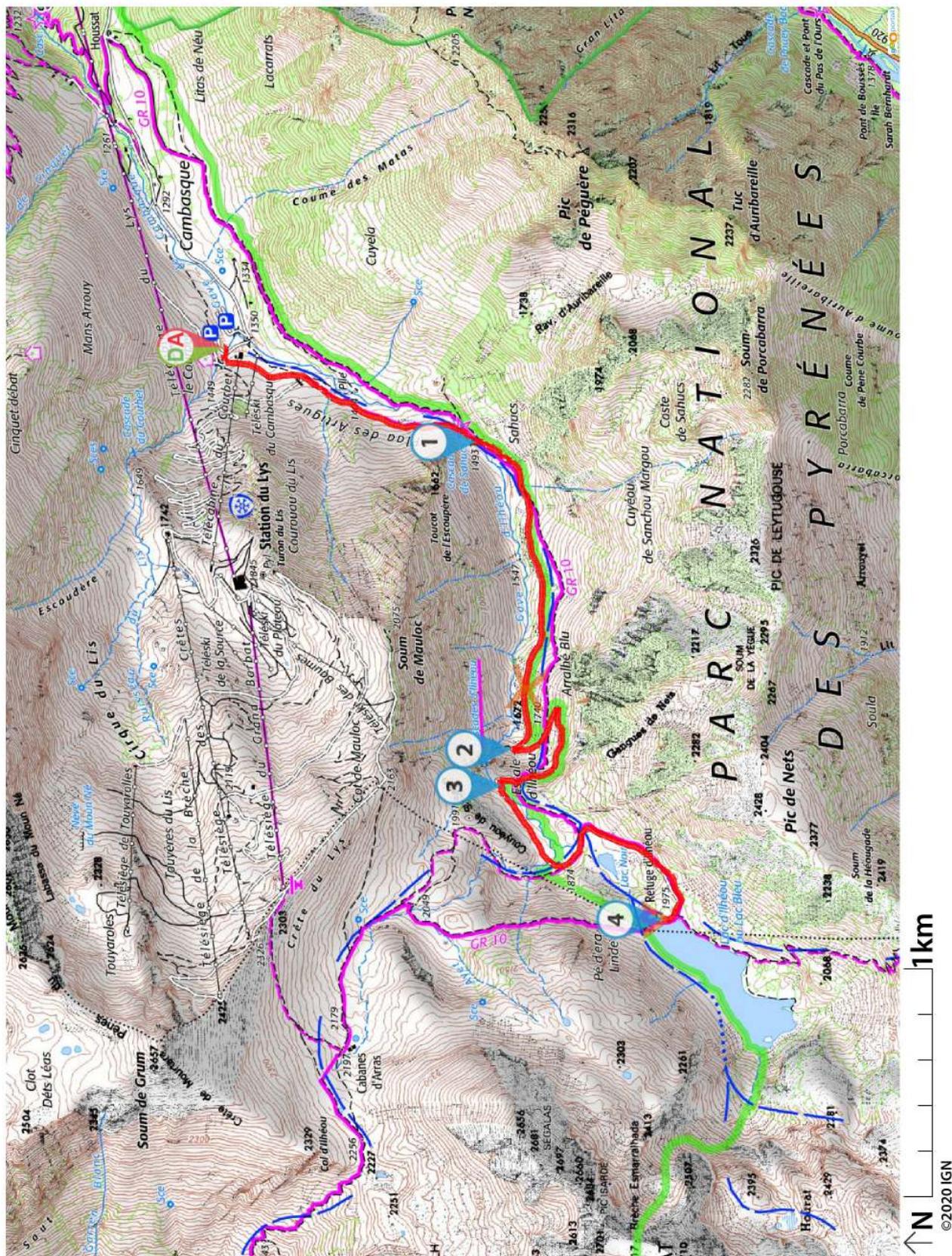
Possibilités de descendre par le GR®10 jusqu'au (1) et reprendre la piste jusqu'à l'arrivée.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-refuge-d-ilheou/>

Points de passages

- D/A Parking du Cabasque**
N 42.883106° / O 0.142893° - alt. 1401m - km 0
- 1 Pont sur la Gave d'Ilhéou**
N 42.873209° / O 0.147975° - alt. 1540m - km 1.28
- 2 Cascades d'Ilhéou.**
N 42.871837° / O 0.164521° - alt. 1728m - km 2.82
- 3 2 ème franchissement du Gave d'Ilhéou**
N 42.872235° / O 0.166463° - alt. 1883m - km 3.69
- 4 - Refuge d'Ilhéou**
N 42.865918° / O 0.173664° - alt. 2026m - km 5.04
- D/A Parking du Cabasque**
N 42.883106° / O 0.142893° - alt. 1401m - km 10.09

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

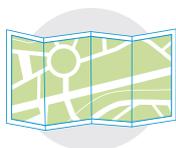
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.